

NOUVEAU PTZ+

Prêt à Taux 0%+ octroyé aux primo-accédants pour l'achat d'un logement neuf en résidence principale dans une résidence aux normes thermiques en vigueur. Ce prêt est délivré sous conditions de ressources et sous réserve de l'acceptation du dossier. Le montant du PTZ+ varie en fonction de la zone géographique du logement, de la composition du foyer, du plafond défini à l'article R 31-10-10 du Code de la Construction et de l'Habitation ainsi que dans la limite du montant du ou des autres prêts concourant au financement de la même opération. La durée du remboursement dépend des ressources de l'acquéreur.

DISPOSITIF PINEL

Publication du Premier Ministre disponible sur [www.gouvernement.fr/premier-ministre / logement-un-nouveau-plan-pour-relancer-laconstruction](http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/logement-un-nouveau-plan-pour-relancer-laconstruction).

Sous réserve des dispositions de la future Loi de Finances pour 2015 et de sa publication au Journal Officiel reprenant les annonces du Premier Ministre et du Ministère du Logement dans le dossier de presse «plan de relance du logement» du 29 août 2014. Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 46 60 33 33.

RT2012

Le programme «Le domaine de Pénélope» est conçu pour répondre aux exigences de la norme RT 2012.

Foncier Construction – 196 rue Houdan 92 330 Sceaux – RCS Nanterre B 380 627 760.

Architecte : Cabinet Bechu - Illustrateur : Emmanuel Debon.

Illustrations à caractère d'ambiance, non contractuelles. Document à caractère publicitaire, non contractuel. Novembre 2014.